

Dinard le 07 Janvier 2016



Objet: Pêche au bar

Madame, Monsieur le Parlementaire.

L'UNAN Manche Ouest 35-22-50 vous fait part des inquiétudes de ses adhérents, pêcheurs plaisanciers, quant à la diminution de la ressource relative à l'espèce « **bar** » et les dispositions réglementaires en cours.

La situation s'est, malheureusement, aggravée en Manche, amenant la Commission et le Conseil européens à prendre des mesures draconiennes pour 2016.

Par contre, aucune disposition n'a été prise pour limiter les prélèvements en Atlantique-Golfe de Gascogne. Au contraire même, une autorisation de pêche au chalut pélagique a été accordée par le Préfet Maritime de l'Atlantique sur le plateau de Rochebonne (en zone Natura 2000) ; pourtant, une consultation du public avait recueilli 235 avis défavorables sur 237 avis émis.

C'est la raison pour laquelle, l'UNAN France a adressé le 21 décembre dernier un courrier à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (voir PJ).

Aussi, je vous remercie de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement français et des instances européennes afin que :

Pour la zone Atlantique- Golfe de Gascogne, des mesures soient prises rapidement pour la préservation de la ressource :

- Interdiction de la pêche au bar POUR TOUS (professionnels et plaisanciers) au moment de la reproduction soit, à minima, du 1^{er} janvier au 15 avril.
- Fixation de la taille minimale réglementaire à 42 cm POUR TOUS.

Pour la zone Mer du Nord Manche Ouest, Bruxelles doit prendre en compte les efforts fait par la pêche plaisance pour la préservation de la ressource depuis 2010, aussi nous demandons :

- Interdiction de la pêche du 1^{er} janvier au 1^{er} mai, soit 4 mois au lieu de 6 mois.
- Quota de 3 bars par jour, par pêcheur, au lieu de 1 bar par jour.

Comptant sur votre intérêt, pour défendre la pêche plaisance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Parlementaire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de l'UNAN Manche Ouest

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Parlementaires 35-22-50

Pièce jointe : lettre à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Louis PENHOÛËT, Président de l'UNAN 35-22-50 1, Allée des cerisiers 358000 DINARD, penhouet_l@yahoo.fr
Jacques Perreaux Vice-président 35 14, rue du clos sur le bois, 35730, PLEURUIT, jacques-perreaux@orange.fr